

*LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS*

## **ULTIME TENTATIVE D'ACHETER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE**

Le promoteur Enerfin et les maires des trois municipalités touchées par le projet éolien de L'Érable ont annoncé une bonification des redevances versées à ces municipalités, passant de \$1,000/MW à \$ 1,800/MW. Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) n'est pas impressionné par cette annonce qui témoigne du sentiment de panique du promoteur. Ne sachant pas comment contrer l'intense et croissante opposition à ce projet, Enerfin a recours au seul argument utilisé à ce jour : l'argent. En tentant ainsi d'acheter l'acceptabilité sociale, Enerfin démontre sa totale incapacité à comprendre que le territoire et les gens qui l'habitent ne sont pas à vendre, que la population ne veut pas de ce projet. La santé, le milieu de vie, la qualité de vie, la paix sociale, le patrimoine paysager ne sont pas à monnayer pour quelques milliers de dollars » de commenter M. Pierre Séguin, président du RDDA.

Pour le RDDA, ce projet est vicié depuis le tout début : refus de consulter la population, refus de débattre publiquement, refus d'un référendum, refus de tenir des études indépendantes, conflits d'intérêts, ententes secrètes, mensonges et tricheries sur fond de vandalisme et de menaces. « Tout le processus s'est déroulé de façon chaotique et antidémocratique. Les élus ont entraîné les communautés dans un bourbier sans fin où règnent la division et le déchirement social. Ils ont adopté des dizaines de résolutions et signé des ententes au profit d'un petit groupe et à l'encontre des meilleurs intérêts de la population, sans informer ceux et celles directement mis en cause par ces décisions aux conséquences néfastes. Les élus ont perdu tout sens de la réalité, aveuglés par de dérisoires redevances et d'illusoirs gains quand les pertes, elles, sont incalculables » de poursuivre M. Séguin.

La commission d'enquête du BAPE l'a clairement démontré : « *le territoire est habité de façon extensive ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des routes et des résidences...le promoteur a pris le risque d'implanter son projet en milieu habité.* » Enerfin a perdu son pari, qu'il ramasse ses affaires et qu'il déménage pour qu'enfin la paix et la cohésion sociale reviennent dans la région. La population a déjà trop souffert de cette invasion barbare » de conclure le président du RDDA.

*Note de la rédaction : l'information contenue dans ce bulletin a été soigneusement vérifiée. Par économie d'espace et pour faciliter la lecture, nous avons choisi de ne pas inclure toutes les sources. Sur demande elles seront fournies. Nous suggérons aux lecteurs de consulter notre site internet : rdda.ca*

*Rédaction du bulletin : Michel Vachon et Claude Charron*

## RECTIFICATION DES PROPOS TROMPEURS DU MAIRE LANGLOIS

Dans le dernier bulletin municipal de St-Ferdinand, le maire Langlois dresse un portrait biaisé et trompeur du conflit éolien qui divise notre communauté.

### Concernant les redevances annuelles par mégawatt (MW) installé

Rappel des faits : projet des Moulins (78 éoliennes) et projet de L'Érable (50 éoliennes) : deux projets voisins, mêmes éoliennes (Enercon E-82), même environnement (les montagnes des Appalaches), mais toute une différence en redevances!

	Parc des Moulins	Projet de L'Érable
Aux municipalités	6, 410 \$ <sup>1</sup>	1, 800 \$ <sup>2</sup>

Enerfin essaie d'acheter l'acceptabilité sociale en subventionnant des organismes communautaires. Mais même en incluant ces subventions, les redevances totales ne font pas la moitié de celles du parc des Moulins!

<sup>1</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec.

<sup>2</sup> Séance du conseil de la municipalité de St-Ferdinand du 6 novembre 2010

### Concernant la densité des éoliennes

Selon les chiffres du promoteur Enerfin sur son site Éoliennes de l'Érable, le projet éolien s'étend sur 50 km<sup>2</sup>, et non sur 308,9 km<sup>2</sup> comme le prétend le maire, cette surface correspondant à la superficie totale des trois municipalités; légère erreur de plus de 600%. Cela fait donc une éolienne au km<sup>2</sup>. Le BAPE a d'ailleurs conclu que : « ***Le territoire est habité de façon extensive ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations et des routes.*** »

### Concernant la densité de population et la proximité des éoliennes

Pour être certains qu'aucune éolienne ne se rapproche du centre des trois municipalités, les maires de la MRC ont adopté un règlement qui repousse toute éolienne à au moins deux kilomètres de chaque village! Pourquoi les résidents riverains ne peuvent-ils pas eux aussi jouir de cette distance protectrice? Selon le promoteur Enerfin, 202 propriétés (et non 180 comme le prétend le maire), sont situées dans un rayon de 2 kilomètres de toute éolienne. Par ailleurs, un fort consensus de spécialistes de la santé et de scientifiques recommande d'éloigner les éoliennes à une distance minimale de 2 km de toute résidence! Toujours selon le BAPE : « ***le promoteur a pris le risque d'implanter son projet en milieu habité.*** »

## LE MAIRE DE ST-FERDINAND AVEUGLÉ PAR L'ARGENT

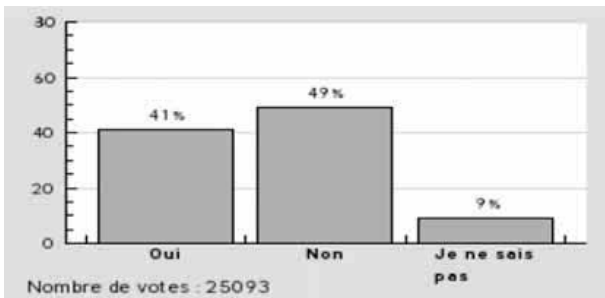
Dans le bulletin « Informations municipales » de novembre 2010, le maire tente d'expliquer l'intense opposition au projet éolien en disant : « *arrêtons d'envier les agriculteurs qui recevront de plus grands profits.* » M. Langlois n'a encore rien compris de la profonde détresse que vivent les résidents riverains qui, en aucun moment, n'ont fait de l'argent un enjeu si ce n'est pour dénoncer la dévaluation de leur propriété. Ces propos sont une profonde atteinte à la dignité des citoyens qui depuis deux ans et demi tentent de faire valoir les valeurs à la base des plus grandes richesses soit la santé, la qualité de vie, la protection du territoire, le respect de la volonté des citoyens etc.

## INTERDICTION DE PASSAGE AUX CLUBS QUAD ET MOTONEIGE

**Novembre 2010** : Le RDDA avait demandé en octobre 2009 de rencontrer les dirigeants du Club pour les informer des enjeux du projet éolien. Ne donnant pas suite à cette demande, ils ont plutôt choisi de déposer un mémoire au BAPE en faveur du projet et ce, sans en informer les directeurs du Club. À quelques reprises en 2010, les propriétaires terriens qui dénoncent le projet éolien ont demandé au Club de retirer cet appui, mais en vain. Les propriétaires, regroupés sous le nom de Mouvement Solidarité, ont donc installé leurs affiches interdisant l'accès aux motoneigistes. Les dirigeants du Club, sous la pression du Mouvement Solidarité et de leurs directeurs, ont donc émis ce mois-ci un communiqué annonçant non pas le retrait de leur appui au projet éolien, mais plutôt la « neutralité » du Club! Trop peu, trop tard pour les propriétaires qui vont reconsidérer leur position seulement si le projet éolien est retiré.

## SONDAGE SUR INTERNET (CYBERPRESSE) DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

**Êtes-vous en faveur de l'implantation de parcs d'éoliennes dans les régions plus densément peuplées?**



Au-delà de 25 000 personnes ont participé à ce sondage dont les résultats démontrent que les parcs éoliens ne sont pas bien perçus en milieu habité!

## L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le 6 mai 2008, lors du dévoilement des projets éoliens retenus par Hydro-Québec dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel d'offres, **monsieur Jean Charest** avait déclaré : « *L'acceptabilité sociale de ces projets en constitue un ingrédient essentiel, mais l'acceptabilité sociale ne veut pas dire l'unanimité* ». Pour le RDDA, l'ACCEPTABILITÉ SOCIALE :

N'EST PAS L'UNANIMITÉ  
ELLE N'EXCLUT PAS L'OPPOSITION  
PARCE QU'ELLE EST LE RÉSULTAT D'UN CONSENSUS

NI LA SIMPLE MAJORITÉ  
MAIS EXCLUT LA DIVISION

CONSENSUS : *L'usage récent du terme en fait l'opinion ou le sentiment d'une forte majorité. Le terme consensus implique également des notions de compromis. Plutôt qu'une opinion adoptée par une majorité, le consensus suggère l'apport de multiples opinions différentes, et leur adaptation progressive jusqu'à ce qu'une solution satisfaisant le plus grand nombre de personnes puisse être dégagée.*

### ET LE PROJET DE 50 ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE ?

À STE-SOPHIE (18 ÉOLIENNES)	<b>Contre le projet : 52 %<sup>1</sup></b>	Pour : 38 %
À ST-FERDINAND (30 ÉOLIENNES)	<b>Contre le projet : 42 %</b>	Pour : 42 %
AU TOTAL	<b>Contre le projet : 44 %</b>	Pour : 41 %
Selon les 401 sondés, le projet éolien a <b>divisé la communauté: 79 %</b>		A uni: 5 % <sup>1</sup>

### CONSTATS

1. Peut-on parler d'une large adhésion ? **NON**
2. L'opposition est-elle marginale ? **NON**
3. Le projet suscite-t-il la division ? **OUI**
4. Les élus ont-ils sondé leur population par référendum ? **NON**
5. Les élus veulent-ils sonder leur population par référendum ? **NON**

### CONCLUSION

- Le projet déchire la communauté
- Le projet ne suscite pas une large adhésion dans la communauté
- Le projet ne fait pas l'objet d'un consensus

### **DONC, POUR LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE, IL N'Y A PAS ACCEPTABILITÉ SOCIALE**

<sup>1</sup>Selon le sondage d'Impact Recherche inc., division Cossette Communication, août 2010

## TURBINES GÉANTES ET DÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS

Simon Jean-Yelle, représentant d'Enerfin a déclaré lors des audiences du BAPE de décembre 2009 que les éoliennes ne causent pas la dévaluation des propriétés situées dans le parc. Il s'est empressé d'ajouter que si jamais une telle dévaluation était constatée, Enerfin ne dédommagera pas les propriétaires défavorisés!



*Aimeriez-vous vivre dans cette maison? Cette propriété du Wisconsin aux États-Unis est située dans le parc éolien d'Invernergy Forward Energy. Cette demeure comporte 1 900 pieds carrés sur un terrain boisé de 5 acres : sentiers entourés de noyers noirs, toit refait à neuf, 4 chambres à coucher, 3½ salles de bain, garage triple, salle d'exercice, foyer au bois, chauffage central, puits de lumière, etc.*

Elle a été mise en vente 2 mois après la mise en service du parc.

29 mai 2008: Prix demandé : \$219,000. Aucun acheteur.

Hiver 2009: Prix demandé : \$179,000. Aucun acheteur.

Printemps 2010: Prix demandé : \$ 158, 900. Aucun acheteur

4 juin 2010: Après 740 jours sur le marché, vendue pour **\$129,000.**

Dans ce cas-ci, la dévaluation marchande de cette résidence a été de 70% en deux ans. Des études indépendantes effectuées par des firmes d'évaluateurs professionnels dans plusieurs pays révèlent que les résidences situées à une distance de 2 km d'éoliennes industrielles subissent une dépréciation moyenne de 20 à 40 %, laquelle demeure effective bien au-delà de cette distance. Même à l'état de projet, les résidents riverains subissent déjà cette dévaluation marchande.

## 5 000 \$ DOLLARS POUR LA LEVÉE DE FONDS DU RDDA

**St-Ferdinand, 28 novembre 2010 :** Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) a tenu le dimanche 28 novembre dernier une journée de rassemblement sous forme d'encan et de marché aux puces. Cette rencontre avait pour objectifs d'informer les membres sur la situation du conflit éolien dans L'Érable et amasser des fonds pour financer les actions du RDDA dans la poursuite de son mandat.

Plus d'une centaine de participants ont permis d'amasser 2,500 \$. À cette somme, s'ajoutent 2,500 \$ provenant de la vente de couronnes de Noël, vente débutée plus tôt en novembre. Les couronnes ont été produites, confectionnées et vendues localement. Sept nouveaux membres ont également adhéré au RDDA pour porter le total à 742.



*Photo de Christiane Tremblay*

*Le père Noël André Thivierge, encanteur pour la circonstance, tient une très vieille édition du Bulletin des agriculteurs; il est assisté de son lutin Jean Rivard.*

« Cette journée a été un franc succès. Les membres montrent une grande générosité et une tout aussi grande détermination. La population nous appuie fortement; de nombreux citoyens s'affichent maintenant ouvertement contre ce projet qui déchire la communauté. Seul un retrait de ce projet néfaste pourrait permettre à nos communautés éprouvées de repartir sur de nouvelles bases » de commenter M. Pierre Séguin, président du RDDA.

## NOUVELLES BRÈVES

### UN PROMOTEUR ÉOLIEN MENACE DE SE RETIRER

8 décembre 2010 : Le promoteur espagnol Iberdrola a menacé de retirer son projet éolien si les autorités locales de Hammond dans l'état de New York adoptent une loi qui obligerait à compenser les propriétaires victimes d'une dévaluation de leur propriété à cause des éoliennes, et ce, dans un rayon de 3,25 km. « S'il n'y a aucun impact négatif sur la valeur des propriétés, alors pourquoi avoir peur d'inclure cette clause dans le contrat ? » a demandé le responsable chargé par la municipalité de Hammond pour légiférer l'encadrement des éoliennes. Le Danemark a adopté en novembre 2009 une loi obligeant les promoteurs éoliens à compenser tout propriétaire subissant une dévaluation de sa propriété.

### HYPOCRISIE DES PROMOTEURS ÉOLIENS!

18 novembre 2010 : Le promoteur Acciona du parc éolien de Waubra en Australie a confirmé avoir acheté sept propriétés. Les études de suivi après la construction du parc éolien ont montré que le bruit excédait la norme pour 2 résidences. En achetant la propriété des Godfrey, qui s'étaient plaints de problèmes majeurs de santé incluant insomnie, dépression, maux de tête, nausée, le promoteur a inclus une clause qui oblige les Godfrey au silence! En 2009 et 2010, la compagnie TransCanada Energy, qui opère un parc éolien en Ontario, a acheté six résidences jugées « impropres » à l'habitation à cause des éoliennes situées à proximité. Plusieurs cas semblables sont signalés, mais peu connus du grand public, les compagnies faisant signer des clauses de confidentialité...

### LE PARTI VERT CONSCIENT DES EFFETS DES ÉOLIENNES SUR LA SANTÉ

Le Parti vert du Canada, résolument en faveur de l'énergie éolienne, vient tout de même de nuancer sa position. Attendu que beaucoup de citoyennes et de citoyens des collectivités ayant des éoliennes sur leur territoire affirment souffrir de privation de sommeil, de maux de tête et de problèmes cardiaques en raison de ces éoliennes, il a adopté en novembre 2010 une résolution demandant à Santé Canada d'amorcer une étude épidémiologique sur l'effet des éoliennes sur la santé humaine dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques.

### RÉSOLUTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Le 2 octobre 2010, à Québec, les maires de la FQM ont voté une résolution ayant pour titre : « *Implantation d'éoliennes en zones habitées* ». Conscients des tensions générées dans certaines communautés en rapport à l'implantation d'éoliennes, la FQM a résolu à l'unanimité de « rappeler à Hydro-Québec l'importance de favoriser les projets éoliens ayant une forte acceptabilité sociale et de s'assurer que les municipalités locales impliquées dans de tels projets aient donné leur appui. »

## « LE PROJET ÉOLIEN NE BAISSERA PAS LES TAXES MUNICIPALES »

Le maire Langlois a confirmé lors d'une assemblée municipale tenue à St-Ferdinand que les redevances à recevoir, si le projet éolien se concrétisait, ne pourront pas abaisser les taxes municipales étant donné le faible apport des redevances (108 000 \$) au budget municipal de 3 millions. Les poursuites judiciaires prévisibles contre la municipalité, les pertes foncières dues à la dévaluation marchande des propriétés, la perte d'attractivité de la municipalité pour les nouveaux résidents, les dommages causés aux routes à cause du transport lourd et de la charge accrue des canaux de drainage, la perte en revenus récréotouristiques et les autres frais cachés feront que les pertes causées par le projet éolien de L'Érable l'emporteront sur les revenus municipaux!

## COMMENT ENERFIN A APPÂTÉ LES MAIRES DE LA MRC

Quel lien y a-t-il entre les Fermières de Villeroy, le Club Lions de Princeville, le Club de l'âge d'or de Plessisville et le projet éolien de L'Érable? Aucun! Pourtant, la MRC a conclu avec Enerfin une entente qui prévoit un montant de 30 000\$/an à divers organismes de la MRC. C'est un appât d'Enerfin parmi d'autres sur lequel se sont jetés les maires de la MRC!

## L'UPA EXIGE L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE

La Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Mégantic a adressé à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) un avis concernant le projet éolien à l'effet : « *d'orienter Hydro-Québec vers un projet d'enfouissement de ladite ligne le long des chemins publics (...) nous croyons que le temps est venu d'initier des changements de mentalités des promoteurs de projets dans le choix des tracés... La zone agricole doit cesser d'être perçue comme une alternative peu coûteuse pour la localisation de telles infrastructures.* » On se rappellera que la presque totalité des propriétaires riverains avait signé une pétition de 210 noms s'opposant catégoriquement à l'implantation d'une ligne de transmission sur leurs terres.

## VŒUX DE JOYEUSES FÊTES ET DE BONNE ANNÉE

*Puisse ce temps de réjouissances en être un également de réflexion sur ce qu'est la véritable richesse. Puisse 2011 apporter la paix et la justice dans nos familles et nos communautés. Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.*

*Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (rdda.ca)*